Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COMMUNE DE TRELISSAC situé sur la commune de TRELISSAC.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché:

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Banane (7 colis conso 3/12) certifié Bio ou équivalent 129Kg (réponse le 25/11/2024 au plus tard) –
 Livraison le : 02/12/2024 7 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Carotte certifié Bio ou équivalent 30Kg (réponse le 25/11/2024 au plus tard) Livraison le : 02/12/2024 7 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Cerneau de noix (dordogne) 7Kg (réponse le 25/11/2024 au plus tard) Livraison le : 02/12/2024 7 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Clémentine (conso6/12) 85Kg (réponse le 25/11/2024 au plus tard) Livraison le : 02/12/2024 7 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Endive 13Kg (réponse le 25/11/2024 au plus tard) Livraison le : 02/12/2024 7 jours de délai de livraison
 - Produit n°6 Lardon 5Kg (réponse le 25/11/2024 au plus tard) Livraison le : 02/12/2024 7 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Panais certifié Bio ou équivalent 30Kg (réponse le 25/11/2024 au plus tard) Livraison le : 02/12/2024 7 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Poireau certifié Bio ou équivalent 30Kg (réponse le 25/11/2024 au plus tard) Livraison le : 02/12/2024 7 jours de délai de livraison
- Produit n°9 Pomme certifié Bio ou équivalent 15Kg (réponse le 25/11/2024 au plus tard) Livraison le : 02/12/2024 7 jours de délai de livraison
- Produit n°10 Radis (lavé équeuté conso 4/12) 18Kg (réponse le 25/11/2024 au plus tard) Livraison le : 02/12/2024 7 jours de délai de livraison
- Produit n°11 Salade (conso 5/12) certifié Bio ou équivalent 84Unité(s) (réponse le 25/11/2024 au plus tard) Livraison
 le : 02/12/2024 7 jours de délai de livraison
- Produit n°12 Sauté de boeuf (sauté bourguignon morceaux de 60 / 80 gr conso 4/12) certifié Bio ou équivalent 29Kg (réponse le 25/11/2024 au plus tard) Livraison le : 02/12/2024 7 jours de délai de livraison

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : livraison cuisine centrale 1, rue emile zola 24750 trelissac de 7 h à 11h

Date limite de remise des offres :

25/11/2024, à minuit.

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés cidessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) 40%
- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire correspondant à la meilleure note) – 30%
 - Qualité du produit (fraicheur) (Délai le plus court entre la date de fabrication et la date de livraison) 15%
 - Qualité du produit (traçabilité) (Obligation d'un étiquetage réglementaire) 15%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COMMUNE DE TRELISSAC
- Francis COLBAC
- PLACE NAPOLEON MAGNE
- 24750 TRELISSAC
- Responsable des achats : Annie ALLEGRE
- Téléphone : 05 53 54 41 83
- Courriel: gestionnaire-restaurant@ville-trelissac.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif : Périgueux